

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 074-257401943-20240613-2024\_D\_159-AU

S<sup>2</sup>LOW

Syndicat Mixte d'Aménagement de  
l'Arve et de ses Affluents



Année 2024  
Feuillet n°  
2024/.....

Paraphe

## DÉCISION N° 2024-D-0159

**Objet: Demande de subvention au CD74 dans le cadre du CTENS alluvial de l'Arve - Fiche action A-0**

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5211-2 ;

**Vu** l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

**Vu** la délibération D2020-04-09 du Comité syndical du 18 septembre 2020, accordant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment de l'alinéa 15: « Approuver les projets de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 90 000€ HT, ainsi que leur plan de financement et les demandes de subventions afférentes auprès de partenaires financier ».

**Vu** le programme du Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles des espaces alluviaux du bassin versant de l'Arve, signé le 20 mai 2019, et notamment sa fiche action A-0 « Améliorer les connaissances et étudier les besoins de restauration pour certains cours d'eau ».

**Vu** la délibération D2019-02-011 « Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) des sites alluviaux du bassin versant de l'Arve - 2019-2023 - Engagement de la structure porteuse et demande de subvention » et notamment son article 5 autorisant le Président à solliciter les subventions ;

**CONSIDÉRANT** le descriptif de l'action A-0 ;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont prévus sur le ruisseau de la Fontaine sur la commune des Houches, qui a été identifié avec un potentiel de restauration important ;

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel de cette action inscrit dans le CTENS ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver le plan de financement ci-dessous, pour l'opération n°6' de l'action A-0 « Améliorer les connaissances et étudier les besoins de restauration de certains cours d'eau ».

N°	Année	Coût HT/TTC	CD74		AE RMC		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
16	2024	80 000 € HT	60%	48 000 €			40%	32 000 €
<b>Total</b>		<b>80 000 € HT</b>		<b>48 000 €</b>			<b>40%</b>	<b>32 000 €</b>

**Article 2 :** De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Savoie d'après le plan de financement ci-dessus, 48 000€ HT (60%).

**Article 3 :** D'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions et à cette opération.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville.
- Monsieur le Trésorier de la Roche-sur-Foron.

Fait à Saint Pierre en Faucigny,  
Le 13 juin 2024

Bruno FOREL,  
Président du SM3A

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A  
compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :

Le Président

